

La partie canadienne prend note de cette proposition et la transmettra aux institutions appropriées.

Des détails à cet égard seront communiqués par la voie diplomatique.

13. La partie canadienne, par l'entremise de la province de l'Ontario, offre d'échanger des professeurs de langues secondes, au niveau secondaire et collégial, pour une période d'un an, afin qu'ils accomplissent un stage de travail dans l'autre pays, où ils seront logés chez leurs homologues.

La partie mexicaine prend note de cette proposition et étudiera la possibilité de la réaliser.

14. La partie canadienne, par l'entremise de la province de l'Ontario, aimerait échanger des étudiants de niveau collégial et universitaire, pour une période de trois mois.

La partie mexicaine étudiera la possibilité de réaliser ces échanges et donnera une réponse par la voie diplomatique.

15. L'École nationale d'études professionnelles (ENEP)-Acatlán de l'UNAM échangera des étudiants avec l'Université de Brock.

L'ENEP-Acatlán enverra par la voie diplomatique les détails de ces échanges; les deux institutions expriment le désir de signer un accord de collaboration et d'échange.